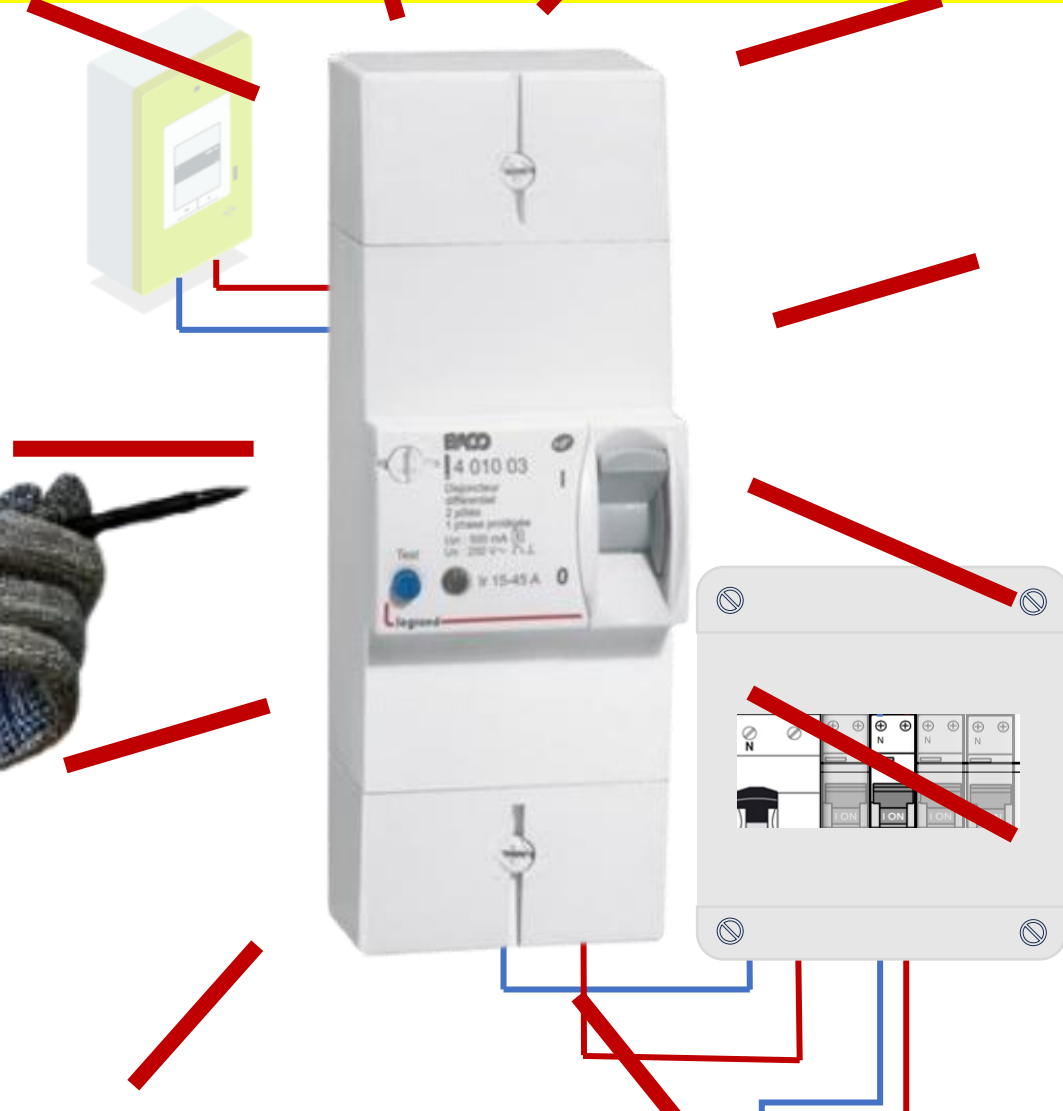


DISJONCTEUR DE BRANCHEMENT



?



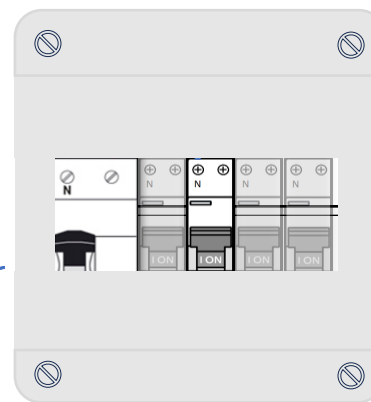
COMPTEUR



**DISJONCTEUR
DE
BRANCHEMENT**



**TABLEAU
ELECTRIQUE**



...
disjoncteur général
disjoncteur de coupure générale
disjoncteur EDF
disjoncteur d'abonné



DISJONCTEUR DE BRANCHEMENT



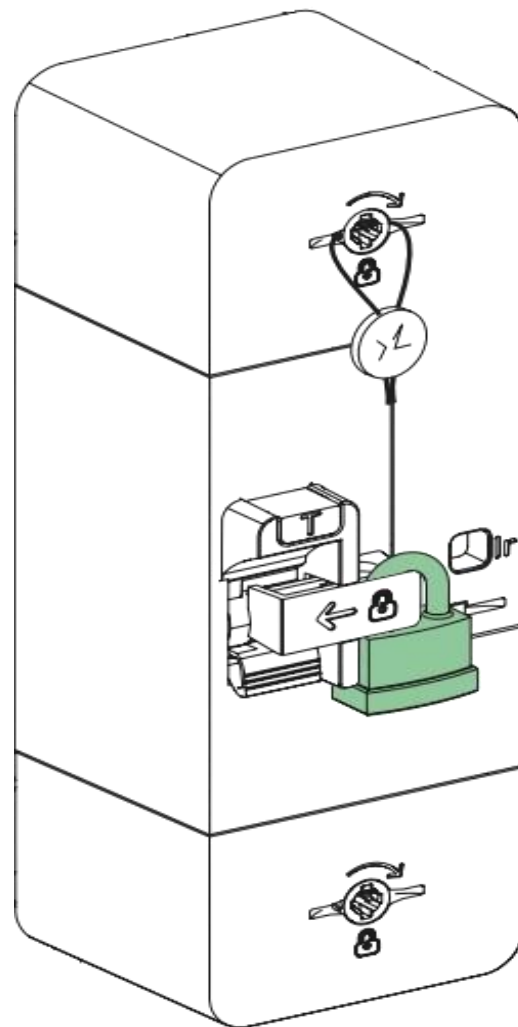
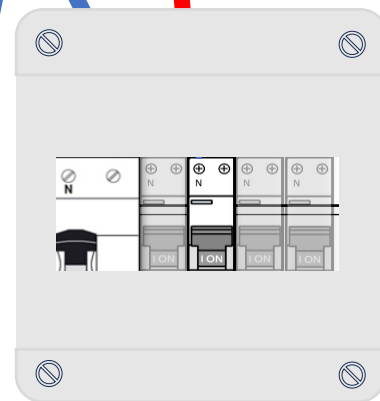
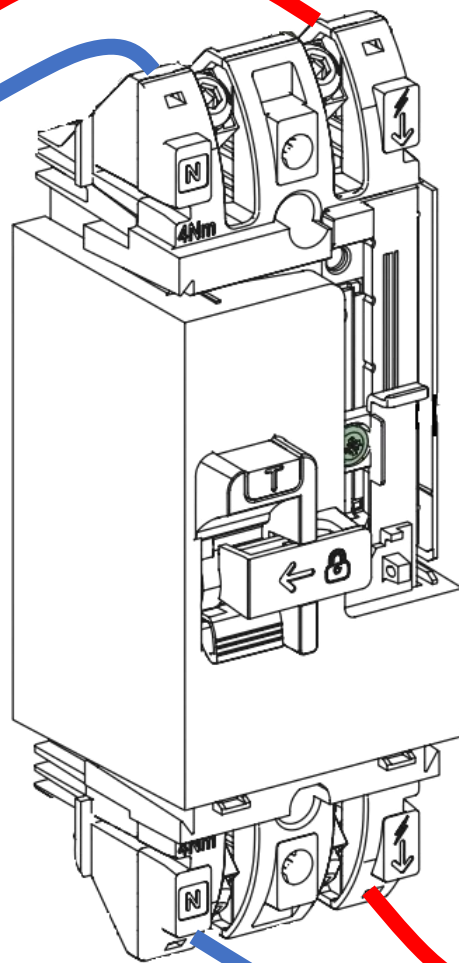


Tableau : Réglage du disjoncteur d'abonné selon la puissance souscrite (Monophasé – 230 V)

Puissance Souscrite (kVA)	Intensité Max (A)	Réglage du Disjoncteur (A)
3 kVA	15 A	10 – 15 A
6 kVA	30 A	25 – 30 A
9 kVA	45 A	40 – 45 A
12 kVA	60 A	50 – 60 A
15 kVA	75 A	60 – 75 A
18 kVA	90 A	75 – 90 A



DISJONCTEUR DE BRANCHEMENT



Partie plombée

bouton de test

Courant assigné
(I_r) : 30/45/60 A



bouton de
marche

bouton de
coupure

Partie
abonnée



INTENSITE
MAXIMALE AVANT
COUPURE
ICI : 60A

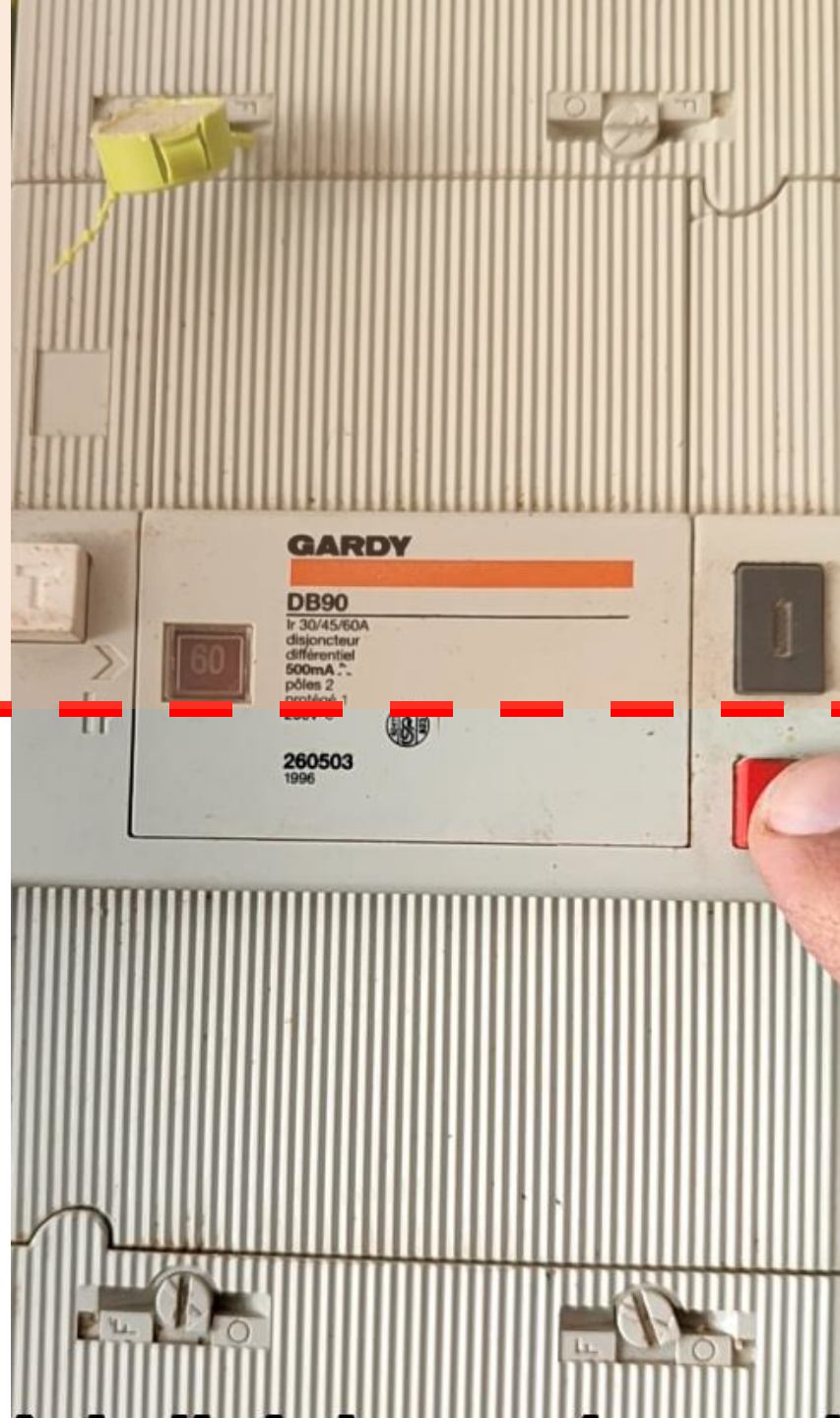
BORNE DE
NEUTRE

CABLE RELIER
AU TABLEAU
ELECTRIQUE:

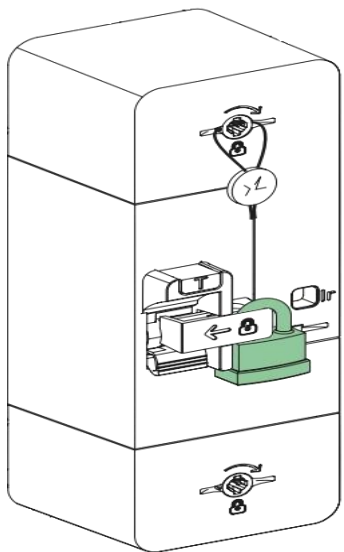


BORNE DE
PHASE

PARTIE
ENEDIS



PARTIE
PARTICULIER



Qui peut intervenir ?

Intervention	Réalisée par
Installation initiale du disjoncteur	ENEDIS
Modification de puissance (ex : 9 → 12 kVA)	ENEDIS
Coupure/rebranchement de l'abonnement	ENEDIS (ou via ton fournisseur)
Interventions en aval (tableau, prises...)	Électricien privé (toi ou pro)

Section du câble de raccordement au tableau électrique

La **section du câble de raccordement** au **disjoncteur d'abonné** dépend de la **puissance de l'abonnement** (donc du courant maximal) et de la **longueur du câble**.

✓ Cas standard (France – installation domestique) :

Puissance souscrite	Intensité max (A)	Section minimum (cuivre)
6 kVA	30 A	6 mm ²
9 kVA	45 A	10 mm ²
12 kVA	60 A	16 mm ²

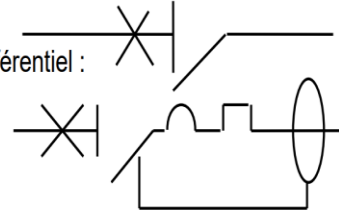
💡 Ces sections sont valables jusqu'à environ 30 mètres de câble. Au-delà, il faut augmenter la section pour compenser les chutes de tension.



Quel est le rôle du disjoncteur de branchement ?

Symbole :

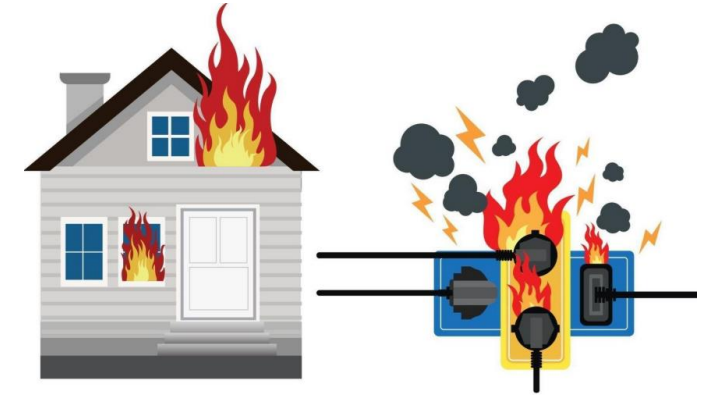
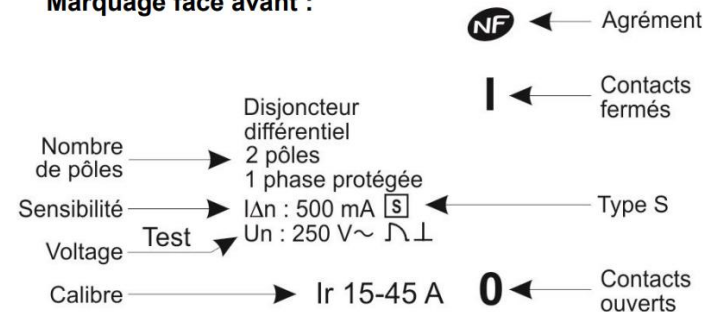
. Disjoncteur non différentiel :



. Disjoncteur différentiel :



Marquage face avant :



Ce disjoncteur assure plusieurs fonctions : couper l'alimentation en cas de surcharge ou de court-circuit, protéger les personnes contre les risques d'électrisation grâce à sa fonction différentielle, limiter la puissance consommée selon le contrat souscrit avec le fournisseur d'énergie, et permettre une coupure manuelle de l'alimentation générale en cas de besoin.

Quels sont les différents types de disjoncteurs de branchement ?



**Disjoncteur d'abonné bipolaire
15-45A 500mA type S**



**Disjoncteur d'abonné tétrapolaire
60A 500mA différentiel instantané**

Quels sont les différents types de disjoncteurs de branchement ? Il existe principalement deux types de disjoncteurs de branchement : le monophasé, adapté aux installations domestiques standard, et le triphasé, utilisé pour les installations nécessitant une puissance plus élevée. Le choix entre ces deux dépend de la puissance requise par le logement.

Qui est responsable de l'installation ou du remplacement du disjoncteur de branchement ?



L'installation ou le remplacement du disjoncteur de branchement doit être réalisé par le gestionnaire du réseau d'électricité, tel qu'Enedis en France. Cette intervention est généralement effectuée sans frais pour le propriétaire ou le locataire du logement.

Quelle est la différence entre un compteur électrique et un disjoncteur général ?



Le **compteur électrique** et le **disjoncteur général** (ou disjoncteur de branchement) sont deux éléments distincts mais essentiels d'une installation électrique, chacun ayant un rôle bien défini :

Compteur Électrique :

•**Fonction principale** : Mesurer la quantité d'électricité consommée par un logement ou un bâtiment. C'est l'appareil qui enregistre votre consommation en kilowattheures (kWh) et qui sert de base à votre facturation par le fournisseur d'énergie.

•**Propriété** : Il appartient généralement au gestionnaire du réseau de distribution d'électricité (Enedis en France) et non à l'utilisateur.

•**Localisation** : Il est souvent situé en limite de propriété ou dans un endroit facilement accessible pour le relevé (même à distance pour les compteurs communicants comme Linky). Il est généralement en amont du disjoncteur général.

•**Rôle** :

- Permet de facturer la consommation réelle d'électricité.
- Fournit des informations sur la consommation (index, puissance soutirée, etc.).
- Peut intégrer des options tarifaires (heures pleines/heures creuses).
- Limite la puissance maximale que vous pouvez soutirer en fonction de votre abonnement (le compteur peut disjoncter si vous dépassez cette limite).

•**Manipulation** : L'utilisateur n'est généralement pas autorisé à intervenir directement sur le compteur (mise en service, coupure, réglage de puissance), ces opérations étant du ressort du gestionnaire de réseau.

Disjoncteur Général (ou de Branchement) :

•**Fonction principale** : Assurer la sécurité de l'installation électrique et des personnes en cas de problème (surcharge, court-circuit, défaut d'isolement). Il permet également de limiter la puissance soutirée au niveau de l'abonnement.

•**Propriété** : Il fait partie de l'installation électrique privée du logement.

•**Localisation** : Il est placé juste en aval du compteur électrique et en amont du tableau électrique principal. Il constitue la limite entre le réseau public et l'installation privée.

•**Rôle** :

- **Protection contre les surcharges** : Il coupe le courant si la puissance consommée dépasse la limite autorisée par l'abonnement.
- **Protection contre les courts-circuits** : Il coupe le courant en cas de contact direct entre des conducteurs de phase et neutre ou terre.
- **Protection contre les défauts d'isolement (fonction différentielle intégrée)** : Il détecte les fuites de courant à la terre et coupe l'alimentation pour éviter les risques d'électrocution (sensibilité généralement de 500 mA).
- **Coupure générale** : Il permet de couper manuellement l'alimentation électrique de l'ensemble du logement en cas de besoin (travaux, urgence).
- **Limite de puissance** : Son calibre est réglé en fonction de la puissance souscrite auprès du fournisseur d'énergie.

•**Manipulation** : L'utilisateur peut généralement réarmer le disjoncteur en cas de déclenchement et peut l'actionner pour couper manuellement l'alimentation. Cependant, toute modification du calibre doit être effectuée par un professionnel ou le gestionnaire de réseau.

En résumé :

•Le **compteur** mesure l'électricité consommée pour la facturation.

•Le **disjoncteur général** protège l'installation et les personnes contre les problèmes électriques et limite la puissance.

Ils sont tous deux indispensables au bon fonctionnement et à la sécurité de votre installation électrique, mais ils remplissent des fonctions distinctes. Le compteur est tourné vers la mesure et la facturation, tandis que le disjoncteur général est axé sur la sécurité et la limitation de puissance.

Comment choisir le disjoncteur abonné adapté à mon installation électrique ?

Pour choisir le disjoncteur abonné adapté à votre installation électrique, plusieurs facteurs sont à prendre en compte :

1. Votre puissance souscrite :

- Le calibre (en ampères) de votre disjoncteur de branchement doit correspondre à la puissance (en kVA) que vous avez souscrite auprès de votre fournisseur d'énergie. Cette puissance est déterminée en fonction de vos besoins en électricité (taille du logement, type de chauffage, nombre et puissance des appareils électriques, etc.).
- En monophasé, les calibres les plus courants sont 15/45A (pour 3 ou 6 kVA), 30/60A (pour 6, 9 ou 12 kVA) et 60/90A (pour 12, 15 ou 18 kVA).
- En triphasé, les calibres varient en fonction de la puissance souscrite (de 6 à 36 kVA).

2. Le type de disjoncteur :

- Instantané** : C'est le modèle le plus courant. Il coupe le courant immédiatement en cas de problème.
- Sélectif (type S)** : Il possède un léger délai de déclenchement. Il est souvent utilisé lorsque le disjoncteur de branchement est situé en limite de propriété et qu'un autre dispositif de protection différentielle est présent en aval dans le tableau électrique. Il permet d'assurer une meilleure sélectivité des protections.

3. Le type de raccordement :

- Monophasé** : Pour la majorité des habitations avec une alimentation standard (deux bornes : phase et neutre).
- Triphasé** : Pour les installations nécessitant une puissance plus importante (grandes maisons, ateliers, etc.) avec une alimentation à quatre bornes (trois phases et un neutre).

4. La présence d'un différentiel :

- La plupart des disjoncteurs de branchement intègrent une fonction différentielle (généralement 500 mA) pour la protection contre les défauts d'isolement.
- Pour une protection des personnes plus sensible, des interrupteurs ou disjoncteurs différentiels de 30 mA sont obligatoires en aval dans le tableau électrique.

En résumé, pour choisir le bon disjoncteur abonné, vous devez connaître :

- Votre puissance souscrite.**
- Si votre installation est monophasée ou triphasée.**
- Si vous avez besoin d'un disjoncteur instantané ou sélectif.**

Il est fortement recommandé de faire appel à un électricien qualifié pour déterminer avec précision le disjoncteur de branchement adapté à votre installation et pour effectuer son installation en toute sécurité, conformément aux normes en vigueur (notamment la NF C 15-100).